

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 3 juillet 2009

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

Association Départementale du Tourisme

N° CP-2009-10-2-1

AIDE A L'HOTELLERIE

Résumé : Il est proposé d'accorder une subvention totale de 29 862,50 € en faveur de deux projets d'investissement hôtelier.

Deux dossiers sont soumis à votre examen dans le cadre du présent rapport.

Le tableau de synthèse ci-après présente de façon récapitulative ces projets d'investissement hôtelier. Vous trouverez en annexe des fiches techniques plus détaillées.

Nom de l'hôtel et bénéficiaire	Montant de l'investissement éligible	Travaux	Taux	Cadre d'intervention	Proposition d'aide du CG 68
Hôtel Restaurant Moschenross à THANN Sàrl « GEYER PONTAL »	166 077 € HT	Rénovation fondamentale des 5 chambres existantes Installation de la climatisation Isolation des chambres sous le toit Mises aux normes incendie	12,5 %	Règle de minimis	20 759,50 €
Au Relais d'Alsace à ROUFFACH Sàrl « Au Relais d'Alsace »	72 825 €	Installation de triple vitrage Reprise des façades avec bardage bois Rénovation de la salle de restaurant Matériel professionnel en cuisine Mises aux normes Réaménagement de la terrasse et du cheminement pour y accéder		Règle de minimis	9 103 €
Total :	238 902 € HT				29 862,50 €

L'aide totale proposée s'élève à 29 862,50 € pour les 2 établissements susmentionnés.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une aide de 20 759,50 € à la Sàrl « GEYER PONTAL » à THANN, selon la fiche de présentation annexée ;
- d'attribuer une aide 9 103 € à la Sàrl « Au Relais d'Alsace » à ROUFFACH, selon la fiche de présentation annexée ;
- de m'autoriser à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base de la convention-type approuvée par la délibération du Conseil Général n° 2006/V-2-19 du 20 octobre 2006 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, opération 209-F241-170, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

« Hôtel Restaurant Moschenross »

68800 THANN

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS: M. & MME GEYER / M & MME PONTAL (Mmes GEYER et PONTAL étant sœurs)

STATUT JURIDIQUE: Fonds: SARL « Geyer Pontal »

Murs: SCI « PGSD »

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

Sur les 4 membres de cette exploitation familiale, 2 disposent d'une formation professionnelle (CAP cuisine pour Jérôme PONTAL et BTH

pour son épouse).

Les deux couples ont créé le Moschenross en 2001 et l'exploitent

ensemble depuis cette date.

CLASSEMENT/ADHESION/EFFECTIF/REFERENCEMENT/TO:

L'établissement, dispose de 23 chambres classées 2 étoiles par arrêté préfectoral du 10 décembre 2001, et de 2 salles de restaurant d'une capacité totale de 80 couverts. L'établissement, réputé pour sa table, figure dans les principaux guides gastronomiques (Michelin / Bottin Gourmand / Champérard / Pudlowski).

L'établissement qui n'adhère à aucune chaîne volontaire dispose des labels « Qualité Tourisme » et « Tourisme et Handicap ». Il emploie 4 personnes à temps plein.

Situé en plein cœur de Thann, l'hôtel qui accueille prioritairement une clientèle d'affaires, d'origine française, atteint un taux d'occupation de l'ordre de 61%.

PROJET

DESCRIPTION:

Le projet présenté concerne la rénovation complète de 5 chambres dans l'annexe (qui n'avaient pas été rénovées lors des précédents travaux en 2001), la mise en place de climatisation réversible dans l'ensemble des chambres, le hall d'accueil et la réception, ainsi que l'isolation des chambres situées sous le toit et l'installation d'une alarme incendie dans le bâtiment annexe. Après travaux, la capacité sera de 22 chambres.

OBJECTIF:

Outre l'amélioration qualitative de la prestation, les travaux engagés visent à répondre à une attente forte de la clientèle. Situé en bordure d'une route très passante (N 66), la clientèle ne peut ouvrir les fenêtres et la climatisation représentait une demande pressante.

EMPLOIS CREES: Le projet n'aura pas d'incidence en termes d'emplois.

MAITRE: SARL « Geyer Pontal »
D'OUVRAGE GÉRANT : M. Pascal GEYER

Siògo social : 42 ruo du Gal do Gau

Siège social : 42, rue du Gal de Gaulle

68800 THANN

SCI « PGSD »

Gérante : Mme Isabelle PONTAL

Siège social : 42, rue du Gal de Gaulle

68800 THANN

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION : SARL « Geyer Pontal »

APE: 5510Z - Hôtels et hébergements similaires

SIRET: 40439842200026 Gérant: M. Pascal GEYER

Siège social: 42, rue du Général de Gaulle - 68800 THANN



DEBUT/FIN DES TRAVAUX: mars 2009 à août 2009

MONTANT DES TRAVAUX:

Montant total H.T. estimé à : 166 077 € Montant H.T. éligible : 166 077 €

Détail des investissements éligibles :

- Rénovation fondamentale des 5 chambres existantes
- Installation de la climatisation
- Isolation des chambres sous le toit
- Mises aux normes incendie

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Autofinancement / Emprunt	166 077,00 €
Région Alsace	20 759,50 €
Département 68	20 759,50 €
Europe (FEADER)	
TOTAL	

Banque Populaire / Crédit Mutuel

La demande de prêt ayant été faite avant l'instruction des demandes de subvention, et les banques étant favorables au principe de couvrir la globalité de l'investissement projeté, le plan de financement fait apparaître un montant supérieur au coût du projet. Les subventions qui seront octroyées à l'entreprise permettront d'effectuer des remboursements anticipés.

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **SARL** « **Geyer Pontal** » une subvention de 41 519 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 166 077 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 20 759,50 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

Les travaux étant en partie portés par la SCI « PGSD », propriétaire des murs, il conviendra de prévoir l'autorisation de reversement de la subvention vers cette dernière II a été convenu qu'une formation sur Internet serait suivie par M. Geyer.

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DE LA SUBVENTION

2009	41 519 €



« Au Relais d'Alsace » 68250 ROUFFACH

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS: MME CATHERINE FAVEN

STATUT JURIDIQUE: Fonds: SARL « Au Relais d'Alsace »

Murs: SCI « La Cigogne »

FORMATION / EXPERIENCE

Mme FAVEN ne dispose pas d'un diplôme professionnel dans le

PROFESSIONNELLE: le domaine de l'hôtellerie restauration. Exploitant le Relais d'Alsace

depuis septembre 2001, elle dispose cependant de près de 8 ans

d'expérience professionnelle.

CLASSEMENT/ADHESION/EFFECTIF/REFERENCEMENT/TO:

L'établissement, dispose de 32 chambres classées 2 étoiles par arrêté préfectoral du 5 février 1993, et de 2 salles de restaurant d'une capacité totale de 120 couverts. L'établissement adhère aux Logis de France et au groupement « Alsace Séduction ».

L'établissement qui dispose du label « Qualité Tourisme » emploie 8 personnes dont 4 à temps plein. Situé en bordure de la RN83, l'hôtel accueille une clientèle diversifiée d'affaires, de tourisme et de passage. Il atteint un taux d'occupation de l'ordre de 49%, légèrement inférieure à la moyenne des établissements de cette catégorie dans la circonscription de la CCI de Colmar et du Centre Alsace.

PROJET

DESCRIPTION:

Le projet présenté concerne la rénovation de l'établissement avec plus particulièrement la reprise des façades et du vitrage (à noter que l'établissement a la configuration d'un motel, chaque chambre ayant un accès direct de plein pied), ainsi que la rénovation de la salle de restaurant et de la terrasse.

OBJECTIF:

Les travaux visent une amélioration esthétique mais également et surtout une réelle plus-value qualitative en offrant un excellente isolation phonique à chaque chambre (indispensable vu la circulation sur la N83 en bordure directe de l'établissement).

EMPLOIS CREES: Le projet n'aura pas d'incidence en termes d'emplois.

MAITRE: SARL « Au Relais d'Alsace »
D'OUVRAGE Gérante : Mme Catherine FAVEN

Siège social: RN 83 - 68250 ROUFFACH

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION : SARL « Au Relais d'Alsace »

APE : 5510Z – Hôtels et hébergements similaires

SIRET: 439 752 767 00012 Gérant: Mme Catherine FAVEN

Siège social: RN 83 - 68250 ROUFFACH



DEBUT/FIN DES TRAVAUX: août 2008 à avril 2009

MONTANT DES TRAVAUX:

Montant total H.T. estimé à : 148 300 € Montant H.T. éligible : 72 825 €

Détail des investissements éligibles :

- Installation de triple vitrage
- Reprise des façades avec bardage bois
- Rénovation de la salle de restaurant
- Matériel professionnel en cuisine
- Mises aux normes
- Réaménagement de la terrasse et du cheminement pour y accéder

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Autofinancement / Emprunt	130 094 €
Région Alsace	9 103 €
Département 68	9 103 €
Europe (FEADER)	
TOTAL	148 300 €

Société Générale (60 000 €)

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, localisé dans une commune de moins de 15.000 habitants, il est proposé d'attribuer à la **SARL « Au Relais d'Alsace »** une subvention de 18 206 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 72 825 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 9 103 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

PROGRAMMATION BUDGETAIRE DE LA SUBVENTION

2009	18 206 €

